

# 5.4

## Avis d'intention des assujettis et autres avis

---

---

#### 5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

##### **SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.**

##### **Avis de libération d'une restriction**

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a libéré l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec de SSQ, Société d'assurance-vie inc. de la restriction suivante dont elle était assortie :

« Les activités dans la catégorie assurance cautionnement sont limitées aux personnes morales qui lui sont affiliées. »

Cette décision fait suite à un réexamen de l'autorisation qui a été effectué en vertu de l'article 143 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, à la demande de SSQ, Société d'assurance-vie inc. en vue du retrait de cette restriction.

Pour plus d'information concernant cet assureur, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Fait le 16 septembre 2020